



## RENDEZ-VOUS EN MAIRIE – Jeudi 11 avril 2024

### Présents :

- M. SMAGUINE, le Maire de la commune ;
- DPE Iris (Marion et un camarade) ;
- DPE de l'élémentaire (Mme DURRIEU Alix) ;
- DPE Pré Au Lièvre (Galina et Quentin).

### 1. Fermeture à l'école maternelle des Iris :

Monsieur le Maire indique en préambule qu'il prend acte de la décision de l'Education Nationale et que ça ne le réjouit pas. Cette décision est actée mais elle ne lui semble pas définitive. Il se positionne actuellement dans une situation de gestion de fermeture d'une classe, situation qui ne durera certainement qu'un an au maximum selon lui. Cependant, il ne souhaite pas engager la ville dans la construction d'une classe en « solide » si ses pronostiques s'avèrent caduques. Cela pourrait être considéré comme du gaspillage d'argent public...

Notre commune connaît une forte augmentation démographique. Il y a eu beaucoup de naissances depuis 2020. Cependant, les programmes immobiliers sont en majeures parties à l'arrêt. En effet, une association de riverains envoie régulièrement le Maire au tribunal administratif pour ralentir l'avancée des projets immobiliers. A ce jour, seul l'immeuble ORPI, en face du centre commercial Leclerc verra le jour d'ici la rentrée de septembre. Malheureusement, le promoteur refuse de communiquer les effectifs de la population qui va y aménager. Nous demandons donc à Monsieur le Maire de relancer les échanges avec celui-ci, en prétextant une situation complexe au niveau des écoles pour en connaître les futurs arrivants (84 logements). Un second immeuble devrait être livré prochainement, celui se trouvant au niveau du rond-point de la bonne rencontre (restaurant « le dragon d'or »). Mais selon lui, la livraison ne se ferait pas avant janvier 2025. On ne peut donc pas compter sur les effectifs de ces logements pour nos écoles (il y aurait une dizaine d'enfants d'âge « primaire ») ...

D'autre part, le Maire constate que les pavillons (« l'ancien » ou « l'existant ») sont revendus à des familles complètes (avec souvent deux enfants). Pour ces logements, il est impossible pour la commune d'évaluer avec exactitude les cessions et surtout d'en connaître les futurs occupants.

L'évolution démographique rapide de notre « village » est due à son attractivité. Pour Monsieur le Maire, il faut « faire du dur » ! Mais il ne souhaite pas trop grandir. En effet, il a indiqué que dans son PLU (valant jusqu'à 2030), il souhaitait atteindre les 5000 habitants (on est à 4200 habitants en 2023). De plus, notre ville aurait atteint ses limites géographiques (il n'y aurait plus de terrain constructible de disponible. Seuls des terrains agricoles le seraient et notamment derrière la Mairie). L'Etat ne veut pas que la Ville s'étale plus dans les terrains agricoles mais sur l'existant. Et le département pousserait M. SMAGUINE à atteindre les 7000 habitants pour 2030 car notre ville est proche de Paris, de CDG, possède une gare et se trouve le long d'un grand axe (la N2).

Au regard de ces propos et de la situation « tendue » de notre commune concernant les écoles, nous insistons auprès du Maire pour qu'il fasse le nécessaire auprès des promoteurs et de ses administrés afin d'obtenir avec plus de précision les effectifs futurs d'élèves d'âge maternelle pour la rentrée de septembre. Car même si la fermeture de classe est « actée » par l'Education Nationale (il manquerait que 6 élèves seulement selon une conseillère municipale), il se pourrait que finalement, à la mi-septembre 2024, une ouverture doive se faire à la hâte (suite à un « comptage »). Si tel devait être le cas, nous souhaitons que ce maintien de classe maternelle soit acté en juin dernier délais pour ne pas obliger un bon nombre d'élèves à changer de classe, de maîtresse, d'adultes référents et voire même à changer d'école. Ce n'est pas ainsi que l'on conçoit (nous parents d'élèves) une rentrée sereine, une scolarisation « bienveillante » (programmes 2015) !



De plus, nous avons relevé au conseil d'école du Pré au Lièvre ainsi qu'au conseil municipal du samedi 06/04/24 que la Mairie souhaitait faire des économies au niveau des salaires. Ainsi, nous avions compris que les départs volontaires d'ATSEM ne seraient pas remplacés. En réponse, Monsieur le Maire nous assure que sous son mandat, il y aura toujours une ATSEM par classe, même si ce n'est pas la norme dans notre territoire !

Par la suite, Monsieur le Maire a confirmé que la fermeture de classe maternelle des Iris permettra la création de la 14<sup>ème</sup> classe en élémentaire. Il ne souhaite pas construire un nouveau bâti si la commune ne devait pas accueillir une nouvelle classe.

Enfin, dans l'hypothèse que la classe maternelle ne soit finalement pas fermée, Monsieur le Maire nous indique qu'une situation d'urgence a été anticipée par le conseil municipal. Ainsi, les locaux du périscolaire de l'école maternelle des Iris pourraient être récupérés pour maintenir la classe de maternelle à la rentrée. En dernier recours, un algéco pourrait être installé. Cependant, le Maire y est plutôt opposé puisque le coût d'installation d'un algéco serait presque aussi important que de faire une classe en dur (400 000€) et qu'il faut tout de même un permis de construire ainsi que 3 à 5 mois d'instruction avant installation (chappe, arrivées d'eau et d'électricité...) ... Autant faire du solide dans les espaces « verdure » de la cour de l'école élémentaire.

## 2. Questions diverses :

### a) Points scolaires :

Monsieur le Maire se serait positionné pour accueillir un collège public. Il travaille actuellement avec l'Académie à ce sujet puisque qu'il semblerait que le collège de Nanteuil ait atteint sa capacité maximale d'accueil et qu'il ne pourrait pas croître plus. De plus, il semblerait que nous disposions d'un bassin de population suffisamment important pour le créer (300 à 400 élèves). La question est de savoir où l'installer ? Près du stade ou derrière le parc de la Mairie ? Un obstacle majeur se dresse devant ce projet : la circulation des nombreux bus devant déposer les élèves. Dernière solution : route de Paris (après Darty) où il semblerait que ce soit la meilleure solution envisagée (proche de l'échangeur de Silly-le-long) tout en sachant que le collège privé ne semble plus vouloir rester sur notre territoire... Quand ? Monsieur le Maire espère d'ici 2030...

Ce dernier nous fait savoir également qu'il espère ouvrir une CLasse d'Inclusion Scolaire (CLIS) dans son école élémentaire au regard de l'augmentation des élèves à besoins particuliers qui n'ont pas la chance, pour le moment, d'être accueillis dans les meilleures conditions.

### b) Vie de commune :

- Construction d'une tribune pour le stade de football : la Fédération Française de Football donne des obligations d'infrastructures et la commune doit s'y plier ! Le Maire indique que son installation va permettre aux personnes venant assister aux matchs d'être accueillies dans de bonnes conditions et à l'abri de la pluie (notamment les familles qui viendront voir leurs enfants). Des subventions sont à l'étude pour diminuer la « note municipale ». La tribune coutera 400 000€ et non 1,8M€ comme entendu en conseil municipal. Cette forte somme sera allouée à l'ensemble des travaux sur la commune dont fait partie la tribune. Mais la plus grande part de l'investissement ira pour l'assainissement de la commune au niveau de l'axe allant du rond-point de la bonne rencontre jusqu'à la pharmacie verte (il y aura une déviation pour les poids lourds durant cette période à partir de Saint-Pathus jusqu'à Dammartin). Puis en 2025, les travaux d'assainissement auront lieu dans la rue du vert buisson avant de continuer en 2026 dans la rue de Billy.



- Augmentation des cambriolages : Monsieur le Maire indique qu'il n'y aurait pas de corrélation entre la fin des éclairages la nuit et l'augmentation des cambriolages. Celui-ci indique que la plupart d'entre eux ont lieu en journée !
- Le Maire a indiqué lors du conseil municipal dernier qu'il souhaitait vendre des logements municipaux classés insalubres. Ils couteraient trop chers en réhabilitation. On lui a demandé s'il les vendrait à des promoteurs immobiliers... Celui-ci a répondu : « pourquoi pas mais à condition de respecter les conditions de la Mairie ». Elles seraient les suivantes : rue de Billy, si un promoteur achetait, il devrait très certainement tout casser. Et rue du Savert, le Maire aimerait qu'il y ait création d'un parking pour la commune voire pour le stade...
- Enfin, nous lui avons demandé également s'il comptait faire des pistes cyclables dans la ville. En effet, beaucoup d'enfants vont à l'école en vélo ou trottinette mais aussi des familles rejoignent la gare par ce moyen de déplacement... Le Maire ne compte pas faire des travaux que pour créer des pistes cyclables. En revanche, lorsque des travaux de chaussée ou de créations de structures devront être réalisés, mais aussi là où cela resterait possible, le Maire l'envisagera. Tout en précisant qu'il ne comptait pas mettre des rues à sens unique pour créer des pistes cyclables...

#### **CONCLUSION :**

Envoyer un mail à M. le Maire pour lui rappeler qu'il doit essayer de récupérer les compositions des familles aménageant dans l'immeuble ORPI et qu'il demande à son équipe de préparer des flyers à distribuer dans les boîtes aux lettres pour rappeler à la population de jeunes parents de venir inscrire leurs enfants nés en 2021 ; de rappeler à toutes les familles de penser à bien faire les démarches d'inscription à la cantine avant septembre ; de se signaler si une situation de handicap existe ou si un PAI doit être mis en place afin d'optimiser et d'organiser le service à offrir pour leurs enfants.